



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Complément d'informations sur la facture

Rappel :

Afin d'être conforme aux dispositions des lois fédérale et cantonale sur la protection des eaux et des ordonnances y relatives, la Commune de Conthey a révisé ses règlements sur l'eau potable et les eaux à évacuer. Ces règlements et la tarification 2023 sont consultables sur notre site internet :



<https://www.conthey.ch/fr/taxes-communales-980.html>

Installations / Clients :

Chaque immeuble raccordé (EGID) correspond à une installation et génère une facture.

La facture est envoyée au propriétaire de l'immeuble ou à son administrateur.

Le numéro d'installation correspond au numéro EGID répertorié dans le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL).



<https://www.housing-stat.ch/fr/query/egid.html>

Pour les immeubles détenus par plusieurs propriétaires (copropriété ou PPE), la répartition des taxes par appartement doit être effectuée par l'administrateur. Si l'administrateur n'est pas connu, la facture est envoyée à l'un des propriétaires de manière aléatoire. Nous vous laissons le soin de transmettre la facture au bon destinataire et de nous communiquer ses références par courriel à l'adresse suivante : taxes@conthey.ch ou par courrier postal.

Réclamations :

Les réclamations à l'encontre des taxes 2023 doivent nous parvenir **par écrit**, munies des pièces justificatives, soit par courriel à l'adresse suivante : taxes@conthey.ch, soit par courrier postal, dans les 30 jours qui suivent la notification.

La procédure d'encaissement est suspendue pendant le délai de traitement de la réclamation par les services communaux. Dans l'intervalle, nous vous remercions de votre patience.

Des informations complémentaires seront à disposition sur notre site internet.

Au verso, vous trouverez un explicatif sur un exemple de facture établie pour un bâtiment comportant des logements et des commerces.

Taxe de base eaux de surface (eaux pluviales) :

Cette taxe fait partie du total des taxes eaux à évacuer. Elle est calculée sur la base des m2 de surface imperméable de la parcelle, soit les surfaces qui ne permettent pas aux eaux de s'infiltrer dans le terrain (toiture, place, ...). Si plusieurs installations se situent sur une parcelle, les surfaces imperméables sont réparties proportionnellement sur chaque facture.

Taxe résidence principale (RP) :

Un logement génère des taxes de base et de consommation (variable) en résidence principale lorsqu'un ou des habitants y ont leur domicile. Elles sont calculées selon le taux d'occupation. En l'absence de compteur, la consommation d'eau par habitant a été estimée à 80 m3/an.

Taxe résidence secondaire (RS) :

Un logement génère des taxes de base et de consommation (variable) en résidence secondaire lorsqu'il est inhabité pendant plus de 6 mois sans être désaffecté.

Commerces et bâtiments spéciaux (C&B)

Un local commercial génère des taxes commerciales dès le début d'activité.

Compteur	Date relevé	Index		Quantité					
		Ancien	Nouveau						
Taxe de base eaux de surface			0.5000	2 386.00 m2					Coefficient appliqué aux surfaces réparties entre plusieurs EGID (immeubles)
Résidence principale (RP)									
Taxe de base eau potable RP				315.00 m2	1.15	CHF	1 12	362.25	
EGID : 895399 - EWID : 1									
EGID : 895399 - EWID : 8									
EGID : 895399 - EWID : 3									
EGID : 895399 - EWID : 2									
EGID : 895399 - EWID : 10									
Taxe de base eau potable RP			0.7530					73.60	Taux d'occupation des logements en résidence principale par EWID (logement) concerné, pour la taxe de base
EGID : 895399 - EWID : 7									
Taxe de base eau potable RP			0.5040	70.00 m2	1.15	CHF	1 12	40.55	
EGID : 895399 - EWID : 6									
Taxe de base eau potable RP			0.9150	95.00 m2	1.15	CHF	1 12	99.95	
EGID : 895399 - EWID : 5									
Taxe de base eaux à évacuer RP				315.00 m2	1.55	CHF	2 17	488.25	
EGID : 895399 - EWID : 1									
EGID : 895399 - EWID : 8									
EGID : 895399 - EWID : 3									
EGID : 895399 - EWID : 2									
EGID : 895399 - EWID : 10									
Taxe de base eaux à évacuer RP			0.7530					99.20	Nombre d'habitants dans l'immeuble au prorata de l'occupation, pour la taxe variable
EGID : 895399 - EWID : 7									
Taxe de base eaux à évacuer RP			0.5040					54.70	
EGID : 895399 - EWID : 6									
Taxe de base eaux à évacuer RP			0.9150					134.75	
EGID : 895399 - EWID : 5									
Taxe de consommation eau potable RP			11.8438	80.00 m3	0.65	CHF	1 12	615.90	
Taxe de consommation eaux à évacuer RP			11.8438	80.00 m3	0.85	CHF	2 17	805.40	
Total résidence principale								2,774.55	
Résidence secondaire (RS)									
Taxe de base eau potable RS				35.00 m2	1.15	CHF	1 12	40.25	
EGID : 895399 - EWID : 9									
Taxe de base eaux à évacuer RS				35.00 m2	1.55	CHF	2 17	54.25	
EGID : 895399 - EWID : 9									
Taxe de consommation eau potable RS				1.00 App	50.00	CHF	1 12	50.00	
Taxe de consommation eaux à évacuer RS				80.00 m3	0.85	CHF	2 17	34.00	
Total résidence secondaire								178.50	
Commerces et bâtiments spéciaux (C&B)									
Taxe de base eau potable C&B				1.00 UL			1 12	250.00	
Taxe de base eaux à évacuer C&B				112.00 m2	1.55	CHF	2 17	173.60	
Taxe de consommation eau potable C&B				240.00 m3	0.65	CHF	1 12	156.00	
Taxe de consommation eaux à évacuer C&B				240.00 m3	0.85	CHF	2 17	204.00	
Total commerces et bâtiments spéciaux								783.60	